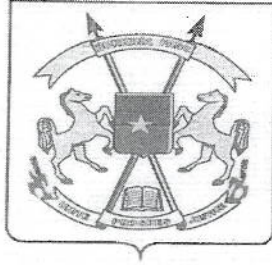


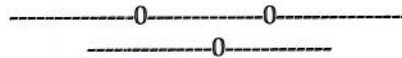
# BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès  
des Nations Unies*



*Unité - Progrès - Justice*

## SOIXANTE-SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES



### TROISIEME COMMISSION

#### POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

- A) Promotion de la Femme
- B) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale

#### DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

**Madame Fanta YARO**  
*Directrice Générale de la Promotion  
et de la Protection des Droits de la Femme*

*New York, le 12 octobre 2011*

*(Vérifier au prononcé)*



**Monsieur le Président,**

L'interpellation des questions relatives à l'égalité des sexes, à la lutte contre la violence, à la sécurité, aux droits et à l'autonomisation des femmes et des filles au cours des différents travaux des Nations Unies, a contribué à la prise de conscience et à l'intégration de plusieurs mesures salutaires en faveur de l'égalité féminine dans les processus intergouvernementaux.

Le Burkina Faso attache une grande importance à toutes les questions liés à l'épanouissement de la femme ; A cet titre, nous adhérons pleinement aux objectifs de l'entité des Nations Unies chargée de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ONU- femmes qui, nous l'espérons, aura les moyens adéquats pour réaliser ses ambitions. Nous attendons que cet organe renforce son appui aux politiques de promotion de la femme dans les pays en développement.

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes en 1984.

Depuis lors, le pays a engagé de nombreuses actions pour mettre fin aux pratiques socioculturelles discriminatoires qui compromettent la participation efficiente des femmes aux efforts de développement national et constituent un frein à leur plein épanouissement.

Quinze (15) ans après sa création, le Ministère de la Promotion de la Femme a enregistré des résultats significatifs en contribuant à accroître l'accès des filles à l'école, l'accès des femmes aux équipements et technologies ainsi qu'au microcrédit. Les droits politiques des femmes se sont améliorés, grâce à l'action conjointe du département et de ses partenaires que sont les partenaires techniques et financiers et les Organisations de la société civile. L'adoption de nombreux textes et lois en faveur des femmes, notamment dans le domaine de la santé reproductive et la loi sur les quotas de 30% aux élections législatives et aux élections municipales, sont à son actif. Malgré ces avancées notables en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles, plusieurs inégalités et discriminations sociales persistent encore dans le pays.

Les femmes rurales, en dépit du rôle crucial qu'elles jouent dans la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, continuent d'être socialement et économiquement désavantagées, en raison de leur accès limité aux ressources et aux possibilités économiques, et de la charge disproportionnée que représente leur travail non rémunéré.

En réponse à cette question, le gouvernement a inscrit des lignes de crédits dans différents ministères pour leur permettre de disposer de technologies appropriées (plateformes multifonctionnelles, charrettes, moulins, vélos) et de mener des

activités génératrices de revenus. Une loi sur la sécurisation foncière en milieu rural a également été élaborée, qui donne un accès et un contrôle égal aux hommes et aux femmes à la terre.

**Monsieur le Président,**

Dans le monde entier, la violence contre les femmes hélas est omniprésente et par conséquent inacceptable.

Par son adhésion aux instruments juridiques internationaux pertinents, le Burkina Faso entend marquer son engagement et sa détermination à lutter contre ce fléau. Ainsi, pouvons-nous ici relever la commémoration chaque année, sous l'impulsion du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes sous un thème spécifique ; l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action « tolérance Zéro » à la Mutilation Génitale Féminine d'ici à 2015.

A ce titre, nous saluons la décision adoptée à l'unanimité par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, au cours du 17<sup>ème</sup> sommet, à Malabo, en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, visant à interdire les mutilations génitales féminines.

En particulier, nous accueillons avec satisfaction le fait qu'au cours de la présente session, le Groupe africain introduira un projet de résolution pour interdire au niveau mondial cette pratique, et espérons qu'il recevra l'adhésion de toute la communauté internationale.

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso a jugé opportun d'appliquer l'approche genre dans ses politiques de développement national. Aussi, les missions du Ministère de la Promotion de la Femme ont été étendues, en incluant « l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG), en collaboration avec les départements ministériels concernés. Cette préoccupation importante est d'ailleurs prise en compte dans le nouveau cadre de développement du pays, intitulé « Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2011-2015) » qui met l'accent sur la prise en compte transversale de la dimension genre dans l'atteinte des priorités nationales et des OMD.

Ainsi, pour l'atteinte des objectifs de la PNG, un programme transitoire dont l'objectif général est de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs de mise en œuvre, a été adopté. Les objectifs spécifiques nécessaires à la réalisation de cet objectif général sont les suivants :

- Promouvoir un environnement socioculturel favorable à la mise en œuvre effective de la PNG ;

- Améliorer les instruments juridiques en faveur de l'égalité entre les sexes ainsi que leur application au niveau national ;
- Renforcer les capacités techniques et la synergie d'action des acteurs de la mise en œuvre ;
- Renforcer les capacités de coordination et de suivi-évaluation de la PNG.

**Monsieur le Président**, telles sont les orientations innovantes qui sous-tendent les différents programmes et plans d'action que le Ministère de la Promotion de la Femme du Burkina Faso envisage de mettre en œuvre. Leur appropriation par l'ensemble des acteurs, permet de jeter les bases d'un renforcement de la synergie d'action et d'une meilleure coordination et organisation des actions transversales et sectorielles en genre, dans la perspective de réduire significativement les inégalités entre les hommes et les femmes dans les secteurs prioritaires du développement.

**Je vous remercie !**

